

R. Albert Benoit

L'INFLUENCE DE LA TRADUCTION SUR NOTRE PARLER¹

Dans son hameau de la seigneurie Deguire, Bibeau s'étonnait que personne ne se fût encore appliqué à relever les diverses phases par où la langue française a passé en Canada. Et il s'autorisait de cette anomalie pour publier, vers 1870, un opuscule d'une centaine de pages, qu'il intitulait assez prétentieusement : "Le Mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada".

Après avoir cité maints témoignages louant fort le beau langage qui se parlait sous la domination française, Bibaud démontre que, pour avoir été parlée assez correctement avant la conquête, la langue française n'était plus aussi respectée dès 1806. Non seulement des anglicismes s'étaient introduits dans le parler populaire, mais certaines tournures de phrases révélaient déjà les dangers d'une mauvaise fréquentation.

Parmi les causes qui peuvent expliquer cette rapide contamination du langage de notre population, Bibaud signale les suivantes : l'émigration, au lendemain du traité de Paris, de mille à douze cents Français qui formaient "la classe élevée, la seule, à peu d'exceptions près, où il y eût des talents développés et des connaissances acquises"; l'exclusion des Canadiens de toutes les charges publiques; et "le concours de deux langues sur un même sol dans les rapports journaliers de commerce et de fréquentation".

Certains historiens estiment que nos soixante mille paysans ont mieux fait corps en restant pratiquement seuls avec leur clergé, qui s'identifiait avec eux, et en n'étant pas affaiblis par les dimensions qu'eussent inévitablement créées les fonctionnaires du Roi et les hommes de caste habitués à commander et à tout conduire. Ce qui n'empêche que plusieurs de ceux qui sont repassés en France étaient des esprits cultivés qui emportèrent avec eux un vocabulaire de choix dont nous aurions pu avantageusement hériter. Mais Bibeau n'a raison, sur ce point, que dans la mesure à laquelle se réduit l'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada. Et il nous devait de signaler, en regard de cette perte, le joli patrimoine

¹ Conférence donnée à la séance publique de la Société du Parler français au Canada, le 1^{er} février 1922.

linguistique que nous tenions de la Normandie, de la Saintonge, du Poitou, de l'Anjou et de la Picardie.

Prétendre que l'exclusion des Canadiens des charges publiques a favorisé la corruption de leur parler est une erreur patente. Tout au contraire, c'est dès l'instant où nos pères ont pris contact avec les Anglais dans l'administration de la chose publique, qu'ils ont commencé de vicier leur langue dans une traduction improvisée de mots et de phrases dont ils ne connaissaient pas les équivalents en français.

Sur les trois cent mille Canadiens qui, un demi-siècle après la conquête, s'échelonnaient sur les deux rives du Saint-Laurent dans un rayon de quatre cent milles, il n'en est qu'un petit nombre qui faisaient directement affaires avec les Anglais. La plupart eussent été bien en peine de commettre un anglicisme.

Nous avons l'aveu indigné de l'Anglais Gray qui, à son retour à Londres en 1809, se plaint amèrement dans les journaux de la métropole qu'il n'y a pas moyen de se faire entendre au Canada autrement qu'en parlant français, que – à la ville comme à la campagne – il faut avoir recours au français pour obtenir des renseignements, et que même au marché on ne peut réussir à s'approvisionner si l'on ne parle que l'anglais.

Il ne serait donc pas juste d'attribuer à une fréquentation générale des Anglais les anglicismes que l'on trouve en usage chez les nôtres à cette époque.

Les rapports dus au commerce constituent une meilleure explication.

Le marchand anglais a succédé au négociant français. Son fonds de commerce vient de Londres et de Liverpool. Selon les besoins qu'éprouvent nos paysans, ils font leurs emplettes chez l'Anglais. Assez souvent ils lui enseignent le mot français qui désigne l'article ou l'instrument qu'ils désirent. Le plus souvent l'inverse se pratique.

Le mot anglais ne fait pas fortune. Mais on le subit. Si on le transporte chez le voisin, ce n'est pas qu'on en soit fier et qu'on s'empresse de le produire pour se donner des airs de supériorité. Il se présente en vérité avec un son français, comme pour se faire pardonner son intrusion. Grâce à l'absence d'un concurrent français, il s'implante graduellement à la ville et dans les villages, et après un certain nombre d'années s'étend à toute une région.

L'afflux de pareils anglicismes grossira naturellement chaque année, à mesure que

grandira le champ d'action des commerçants anglais et que les insulaires britanniques viendront se fixer au pays en groupes plus nombreux.

À tout considérer, le chiffre est insignifiant des vocables qui se sont de la sorte insinuées dans notre langue.

Là ne réside pas le virus qui, dès le lendemain de la conquête, s'attaque si violemment à notre langue qu'elle en subit aussitôt une déformation sensible. Il est dans la traduction.

Voyez l'œuvre funeste de la traduction. On y dénature le sens propre des mots. On allie des vocables qui n'ont pas l'habitude de voisiner et on oublie d'en réunir qui demandent à l'être pour rendre clairement une idée. On transpose les locutions particulières d'une langue telles quelles dans une autre, sans s'inquiéter des groupements traditionnels de mots et des constructions de phrases propres à chaque nation. Les idiotismes et les gallicismes doivent céder leur place à des termes hybrides et à des tournures inusités. On parle et on écrit avec des à peu près. On ne dit pas ce qu'on pense dire, et un esprit vraiment français comprendrait autre chose que ce qu'on désire faire entendre. En d'autres termes, c'est la déformation de la pensée.

Nos pères furent dans la nécessité de faire de la traduction, d'en faire abondamment, en toute hâte et sans relâche, précisément le jour où ils entreprirent de jouer un rôle dans l'administration du pays, et où ils signifièrent aux bureaucrates qu'ils allaient se régir eux-mêmes d'après les institutions anglaises... en français!

Notre langue commença d'être pervertie par les traducteurs de 1793.

Ces traducteurs officiels eurent de nombreux émulateurs. Sans parler des Suisses qui, à titre de secrétaires des gouverneurs Murray, Haldimand et Burton, nous servirent – exception faite peut-être de Conrad Gugy – des traductions littérales pleines d'anglicismes et de tournures saugrenues, tous ceux qui pour lors se livrèrent à la politique subirent d'autant plus rapidement l'influence de la langue anglaise qu'ils étaient peu en état de réagir.

Est-il besoin de rappeler comment s'était formée notre nouvelle classe dirigeante? Avec un dévouement dont il leur sera toujours tenu compte, nos prêtres lui avaient transfusé d'une haleine les connaissances qu'ils possédaient. Cet enseignement presbytéral se trouvait forcément incomplet. La langue des professeurs était déjà contaminée par la nécessité de

pratiquer la traduction et d'en lire.

Il s'est avéré que, dans leur prédication, les prêtres usaient à cette époque d'une langue bien meilleure que celle qu'ils affichaient dans leurs écrits. Cela tient à ce qu'ils ne rédigeaient pas leurs sermons en face d'un texte anglais, et qu'ils s'inspiraient d'auteurs français.

Notre langue se fût beaucoup mieux défendue et considérablement enrichie si notre clergé eût pu se recruter en France. Mais de 1791 à 1806, pendant que huit mille prêtres français, chassés de leur pays par la Révolution, pouvaient entrer librement en Angleterre, notre gouverneur, nonobstant les instances de l'évêque de Québec, n'en admettait que quarante-deux au Canada. Que dire du refus de laisser descendre les onze prêtres qui passèrent un mois dans le port de Québec à bord de la frégate *la Résistance*, et du renvoi des abbés Ciquard et Cassel? On ne permit même pas au duc de la Rochefoucauld de venir nous visiter.

Un de nos historiens reproche aux Canadiens qui formaient la grande majorité de la députation de n'avoir employé que des termes techniques servilement traduits de l'anglais, quand la plupart de ces mots avaient eu des équivalents dans les assemblées délibérantes de la France durant la Révolution, et plus tard à la Chambre des députés. Sans parler de la grande différence qui existe entre les deux régimes parlementaires, il oubliait que non seulement on avait empêché les Français de venir au pays et les Sulpiciens de recruter des membres en France, mais que l'on avait interdit tous rapports commerciaux entre les deux pays et même la correspondance.

Que faire sous un pareil régime d'isolement, sinon traduire? Et lorsqu'on traduit, on ne regarde pas de très près à la pureté du langage, obsédé qu'on est par le texte à rendre.

Tout cela passe dans les journaux qui en sont à se multiplier à Québec et à Montréal. Comme ces organes ont été fondés pour aider ceux qui luttent dans l'arène parlementaire, le style de la Chambre s'y déverse à jet continu.

Le rapport de la séance du 31 janvier 1827, publié dans la *Minerve*, annonce que "la Chambre s'est formé en comité général sur l'expédience d'établir une justice sédentaire dans le comté de Richelieu et pour quelques lieux adjacents", et que "M. Viger a opposé cette

motion de M. Bourdages en disant que la Chambre devait être consistante avec elle-même”.

Quand il s'agit de confirmer la décision du comité général, nous apprenons que “la Chambre a concouru dans le vote du comité général”.

Nous sommes informés que “M. Lagueux a fait rapport sur les écrivains extraordinaires employés dans les bureaux”, et que “la considération d'une proposition de renouveler l'ordre du jour sur les écrivains de la Chambre a été remise”.

Les Anglais aiment à accumuler les “on” et “upon” dans une même phrase. À leur instar, la *Minerve* entasse les “sur” : “La Chambre s'est formé en comité sur les comptes publics et les estimations, sur le rapport du comité spécial y relatif, sur la motion de M. Taschereau d'accorder une aide à Sa Majesté”.

Le *Canadien* reproche au *Herald* de Montréal d'avoir “refusé d'insérer comme un avertissement l'adresse des représentants à leurs constituants”.

Le *Canadien* nous donne également à entendre que le fauteuil du président est devenu une chaire : “La question fut mise sur la motion pour que le président laissât la chaire”.

Tout ce jargon parlementaire remplit les journaux, qui ont une petite circulation, mais que chacun prête aux voisins et commente *dans les termes*.

Ces mots et ces tournures s'imprègnent dans l'esprit des députés, qui les répètent aux assemblées publiques devant des milliers de personnes.

À y regarder de près, on constate que la traduction joue un rôle effroyable.

La partie française de la *Gazette de Québec* n'est qu'une traduction de la partie anglaise. Il faudra Étienne Parent pour y mettre un peu de français.

Le *Canadien* commence ainsi son premier numéro : “Les papiers ci-après N° 1, N° 2 et N° 3, sont des traductions de ceux que l'éditeur du *Mercure* a refusé d'insérer dans sa feuille du 31 mars dernier.” Suivent des nouvelles étrangères qui viennent de Londres, par conséquent traduites, et la traduction d'un discours du gouverneur du Vermont où il est question du pouvoir dont ce gouverneur est “*revêtu par l'acte pour cet effet*”. Le deuxième numéro commence par la traduction d'une lettre de Murray, et finit par la traduction d'une lettre insérée dans le *Mercure*, où l'on discute la question de savoir s'il n'est pas temps, après quarante-sept ans de possession, de nous défranciser.

Tant de traduction explique, sans qu'il soit besoin de chercher d'autre cause, pourquoi les premiers rédacteurs et collaborateurs du *Canadien*, MM. Bédard, Viger, Panet, Blanchet et Bouthillier, n'ont jamais appris à écrire convenablement.

Il est édifiant de constater que ces hommes ont cependant le souci de bien écrire. Il s'établit même une concurrence à cet égard entre Québec et Montréal. Un correspondant de Montréal se vante que les journaux de sa ville ont beaucoup gagné sous le rapport du style, tandis que ceux de Québec en ont un peu perdu.

Plus chevaleresques, les Québécois font aux Montréalais le compliment d'écrire avec pureté et élégance... et ne refusent pas de croiser le fer sur une question de syntaxe. Ainsi, alors que Berthelot fils se plaint que les anglicismes et les barbarismes deviennent si fréquents que bientôt nous ne parlerons plus la langue française, mais un jargon semblable à celui des îles de Jersey et de Guernesey, alors que tous les journaux, que ce soit le *Canadien*, le *Courrier de Québec*, le *Spectateur*, l'*Aurore* ou l'*Abeille*, torturent la langue française pour se conformer à un texte anglais, on se complaît dans des arguties sur la grammaire.

Ces disputes grammaticales révèlent un esprit si malin, et partant si français, qu'il serait injuste de n'en pas citer un exemple :

“Les gens de lettres doivent être extrêmement satisfaits, dit le *Canadien*, de voir l'établissement d'un tribunal qui s'est annoncé comme obligé de prononcer sur les principales difficultés de la langue française. Ce tribunal n'a encore prononcé qu'un jugement, mais il nous a laissé un grand nombre de modèles, dont nous citerons quelques-uns.

Recette pour se servir avec avantage du pronom relatif *lequel*. Prenez de la Notice sur la vie de Messire Berthiaume, dont le *Courrier de Québec* s'occupe depuis quelque temps, les lignes suivantes : “Il parvint à faire ses études au collège, *après lesquelles* il entra dans l'état ecclésiastique, à l'exercice *duquel* il se livra entièrement, et *dans lequel* il contenta également les hommes qu'il édifia, et son Dieu qu'il servit fidèlement.”

Recette pour faire expirer un ventre par un emploi ingénieux du pronom relatif *qui*. Prenez dans le dernier numéro du *Courrier de Québec* le passage suivant : “Le coup frappa

sa mère – madame Thompson – dans le ventre qui expira quatre heures après.”

Dans ses *Nouveaux Lundis*, Sainte-Beuve note, non sans quelque ironie, que “l’on aime en France la casuistique du langage”. Il suffit de suivre ces passe-d’armes entre nos pères pour constater qu’ils avaient hérité de ce faible. La retentissante polémique entre l’abbé Maguire et le grand vicaire Demers, sur l’emploi de l’article devant certains mots et sur d’autres problèmes tout aussi compliqués, démontre que les membres du clergé avaient l’humeur assez batailleuse lorsque la langue française était en cause.

Pendant ce temps la traduction émousse toutes les plumes. François Quesnel, Louis Plamondon, Étienne Parent, Morin, Barthe, Fabre, voire notre premier puriste canadien, Amable Berthelot, manient la langue française péniblement et lourdement.

Est-ce conscience du mal que leur cause ce contact continu avec l’anglais, est-ce nostalgie au souvenir de la vieille mère patrie, mais voici qu’une émulation s’établit entre les journaux pour reproduire de la littérature française. La *Minerve* sert en première page à ses lecteurs, comme une grosse primeur, un écrit de Chateaubriand, et accorde le même privilège au naturaliste Buffon. Avec une sûreté de goût admirable, Côté consacre toute la première page de son *Journal de Québec* à reproduire des morceaux de choix, qui font malheureusement ressortir davantage l’allure peu française des articles de Cauchon.

Qui mieux est, on commence à s’alarmer des ravages de l’invasion anglaise dans notre parler. L’abbé Maguire tombe d’accord avec le grand vicaire Demers pour protester.

“Un sage emploi de nouveaux mots, et de mots anglais lorsque la langue française n’en fournit pas l’équivalent est permis,” dit-il, “commandité même. Mais hors de ces extrêmes, l’emploi de ces mots et de constructions anglaises est un véritable fléau pour la langue. Déjà cet abus a envahi la portion instruite de notre société et y a fait des progrès alarmants; et pour comble de malheur, on porte quelquefois cette licence dans des écrits que d’ailleurs le génie ne désavouerait pas.”

Selon son habitude de porter des coups droits, le *Canadien* s’en prend nommément au barreau.

“Le langage du barreau, dit-il, abonde en locutions vicieuses. Le barreau qui devrait

montrer l'exemple mérite une leçon toute spéciale pour s'être entraîné plus que toute autre classe, peut-être, au torrent des anglicismes et des barbarismes”.

Cette reproduction dans nos journaux de morceaux de littérature française, et cette tendance assez générale à rectifier notre vocabulaire, marquent les débuts de la plus belle période de notre histoire. Nos premiers romans canadiens voient le jour. Toute une pléiade d'écrivains s'annoncent : Taché, Gaspé, Napoléon, Bourassa, Garneau, Chauveau, et de plus grands qui suivront. Un premier recueil de locutions vicieuses est en même temps publié, comme pour indiquer les dangers à éviter.

Dès lors notre race se composera de deux classes dirigeantes bien tranchées. L'une qui lit, se cultive, se rattache à la littérature française, se détache d'autant des textes anglais, et recherche sans cesse l'expression juste et la tournure française. L'autre prise par les affaires, surtout par la politique, et trop entraînée par l'effervescence que provoque l'Union des deux Canadas pour s'arrêter à corriger la langue dans laquelle se sont faites jusque-là les luttes parlementaires.

Mais le sentiment français s'affirme partout, et avec d'autant plus d'impatience qu'il a dû se contenir plus longtemps. En 1842, trente mille personnes se rendent à Saint-Hilaire entendre Mgr de Forbin-Janson. Ampère, le fils du célèbre mathématicien, est à son tour l'objet d'une réception tout aussi enthousiaste.

En rétablissant d'étroites relations entre la France et l'Angleterre, la guerre de Crimée nous a rapprochés de la terre ancestrale.

L'arrivé dans le port de Québec de la corvette *la Capricieuse* nous ramène non seulement les couleurs de France, mais des marins qui s'expriment dans notre langue avec une chaleur dont les Anglais nous avait désaccoutumés. Crémazie rend l'émotion de la foule en vers bien français.

Lorsque Lamartine, ruiné, dépêche son ami Desplace pour nous vendre son *Cours familier de littérature*, les citoyens de Québec tiennent une assemblée publique, présidée par le maire, pour aider Desplace dans sa tâche. Il n'est pas une famille de Québec qui ne se pique d'avoir à soi le *Cours de littérature de monsieur de Lamartine*.

Le premier Français à établir des relations commerciales avec le Canada après la

conquête, le libraire Hector Bossange, ne rêve rien moins que de nous expédier tous ses livres. Il s'associe à notre libraire Fabre, et finit par prendre soin d'un autre libraire moins heureux, son pauvre ami Crémazie.

Mais les livres français ont beau nous venir de Paris par chaque courrier, et la *Minerve* a beau recevoir des papiers français *en droiture* – ainsi qu'elle en formulait le vœu vingt ans auparavant, – la déformation qu'a opérée la traduction apparaît presque irrémédiable.

Cette déformation persiste à tel point qu'il n'est pas un de nos écrivains qui ne s'emploie à rectifier notre vocabulaire et à dénoncer les phrases à tournure anglaise.

Les événements se précipitent. La Confédération, agréée de part et d'autre comme la meilleure forme de compromis, est instaurée. Notre contact avec les Anglais s'étend et se généralise. Reconnue officielle au même titre que l'anglais, la langue française n'en demeure pas moins fatalement dans l'administration une langue de traduction. Pour permettre aux Anglais de comprendre, nos représentants doivent même parler anglais à la Chambre. Et nos journaux se remettent à traduire de plus belle.

Ces organes de l'opinion publique se multiplient selon le nombre des opinions individuelles en état de s'affirmer. Les plus puissants estiment de bonne guerre d'engouffrer les petits. Ils accroissent leur circulation par des méthodes qui ne sont pas à proprement parler des leçons de bon langage et de littérature, et ils déforment la langue de leurs lecteurs sans éprouver le moindre scrupule.

La langue anglaise nous cerne de tous côtés. Elle nous vient d'au delà des mers, elle franchit chaque jour la ligne quarante-cinquième dans un amas de journaux et de revues. Elle s'impose dans les villes, et s'insinue dans nos campagnes. Elle occupe le haut du pavé dans les avenues de l'administration fédérale, du commerce et de l'industrie. Avec l'énorme afflux de l'Ouest d'immigrants d'anglais, et de races mêlées qui feront nécessairement de l'anglais le véhicule de leurs relations, nous en sommes réduits à lutter contre la horde des envahisseurs un contre trois.

La somme de traduction qui nous est imposée grossit dans une proportion équivalente.

Depuis un siècle que les Canadiens français exercent ce pénible métier de traducteur, plus d'un sera instinctivement porté à se demander : Traduit-on mieux de nos jours? Rend-on

l'anglais en meilleur français? Pensons-nous toujours en français? Nous nourrissons-nous d'assez de français pour réagir contre le microbe de l'anglais?

Si le témoignage d'un traducteur de carrière, qui a passé sept années à traduire des livres bleus et des lois, ne semble pas trop suspect, il est permis de répondre oui. Les traducteurs officiels valent mieux que ceux de 1793, et le *grand massacreur de la langue française*, Cugnet, a de nos jours moins d'émules. À Ottawa, les traducteurs ont fondé un Institut technologique. Ils cherchent les véritables équivalents français, et s'asservissent le moins possible à la phrase anglaise. En face d'un texte anglais, ils en étudient le sens, mais se demandent tout aussitôt comment ils auraient exprimé la même pensée en français. S'ils sont en peine, ils consultent les ouvrages français correspondants, et tâchent de s'y former un vocabulaire, qui les libère de la phraséologie anglaise.

Mais il se trouve dans notre langue parlementaire, et surtout dans nos lois, des formules consacrées, auxquelles on défend aux traducteurs de toucher comme s'ils devaient y porter une main sacrilège. Nos légistes prétextent que toute une jurisprudence a été établie autour de ces formules et qu'elle serait infirmée ou rendue inutile par un changement de rédaction. Tout comme si à rendre clairement une idée on en change le sens, et que notre législation doive être en une langue incorrecte et obscure pour fournir constamment matière à de nouvelles interprétations.

Prenons, par exemple, notre code criminel, lequel a fait aux Communes et au Sénat, il y a deux ans, l'objet d'une étude spéciale tendant à établir une meilleure concordance entre le texte français et le texte anglais.

Si l'article 4 concorde bien avec l'original, l'anglais dans lequel on rédige nos lois à Ottawa est d'une clarté qui se fonde avec l'obscurité :

Valeur est, si la valeur est essentielle, réputé de valeur égale à celle des derniers impayés du bien meuble, de la part, de l'intérêt ou du dépôt pour la garantie, ou le paiement; ou pour la livraison, le transfert ou la vente desquels cette valeur est applicable; ou à celle de ces derniers ou biens meubles, dont le paiement ou la livraison est attestée par cette "valeur."

Voici maintenant l'article 7378 de nos Statuts provinciaux deux fois refondus, dans

lequel Québec n'est pas loin de rendre des points à Ottawa :

Il est loisible à tout mari d'assurer, ou d'appliquer toute police d'assurance sur sa vie, de laquelle police il est le porteur, – au profit et au bénéfice de sa femme; ou de sa femme et de leurs enfants généralement; ou de sa femme et des enfants à lui, des enfants à elle, et des enfants des deux généralement; ou de sa femme et d'un ou de plusieurs des enfants à lui ou à elle, ou de leurs enfants.

Et à tout père ou mère d'assurer sa vie ou d'appliquer toute police d'assurance sur sa vie, de laquelle police il, ou elle, est porteur, – au profit et pour le bénéfice des enfants à lui, ou des enfants à elle, ou de l'un ou de plusieurs de leurs enfants.

À moins d'avoir recours à l'expression favorite de nos vieux notaires et de spécifier que les héritiers doivent être des enfants *généralement quelconques*, on ne peut guère faire mieux dans le genre.

S'ils vont étonner parfois un Français par trop curieux, nos Statuts fédéraux et provinciaux ont au moins le mérite de se dérober à la lumière dans la poussière des bibliothèques.

Il n'en va pas de même des documents parlementaires. La presse s'en empare avec une avidité dont on a eu récemment un exemple typique, dans la publication prématurée du discours du trône.

Pour établir que la traduction de ces discours du trône s'est sensiblement améliorée, il suffit de se rappeler un passage du célèbre discours par lequel lord Dalhousie prorogea le parlement qui lui avait obstinément refusé des subsides : “Les messages du représentant de Sa Majesté ont-ils été reconnus et répondus conformément aux règles et formes parlementaires, ou suivant ce respect dû par chaque branche de la législature aux autres?”

La léviathan de la presse canadienne avait réussi cette année, on ignore par quelle haute stratégie, à obtenir d'avance la version anglaise du discours du trône. C'était un gros “scoop” – pour parler la langue des journalistes. Sans attendre le texte original on fit donc traduire en toute hâte ce discours, et à une heure et demie de l'après-midi on pouvait lire à Montréal, comme un fait accompli, ce qui devait se passer au Conseil législatif à trois heures. Nous trouvons dans cette traduction un bel exemple de la forme sous laquelle peut revenir

un texte français après avoir passé par l'anglais.

Le texte français débutait par la phrase conventionnelle : "Je suis heureux de vous souhaiter une cordiale bienvenue au nom de notre auguste souverain." La traduction de la *Presse* dit : "C'est un plaisir pour moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue au nom de notre très gracieux souverain." En quels termes sentis à l'anglaise ces choses-là sont dites!

Plus loin le lieutenant-gouverneur annonçait : "Un projet de loi a été préparé en vue d'assurer l'entretien des routes sans trop obérer les municipalités." La *Presse* déclare : "Une mesure a été préparée pour assurer l'entretien des routes sans faire retomber un fardeau injuste sur les municipalités."

Et voilà comment un journal qui atteint cent mille lecteurs laisse entendre que le gouvernement peut imposer des fardeaux injustes!

S'il convient d'attacher quelque importance à cet incident, c'est qu'il met en lumière un mal dont nous sommes chaque jour les victimes. Tous nos journaux reçoivent leurs nouvelles étrangères par l'entremise de la *Canadian Press*, qui, avec le concours de l'*Associated Press*, les prend à Paris de l'*Agence Havas* et à Londres de la *Reuter Empire News*. L'*Associated Press* a des traducteurs à l'*Agence Havas* qui choisissent les nouvelles de nature à intéresser Londer et New-York. Une partie de ces nouvelles sont transmises à l'*Agence Reuter*, qui est alliée à *British News*, et dans l'édifice Reuter, à Londres, l'*Associated Press* à des employés qui trient à leur tour les dépêches convenant au Canada. Mais quatre-vingt-dix pour cent des dépêches européennes nous viennent par voie de New-York, où l'*Agence Havas* et l'*Agence Reuter* les ont expédiées à l'*Associated Press*.

Les inconvénients de ce système sautent aux yeux. Non seulement quatre-vingt-dix pour cent de ces dépêches sont-elles de la nourriture à l'usage des Américains, mais elles peuvent être facilement colorées au gré de ceux qui les communiquent ou les inspirent. Elles sont souvent mal fondées, ou pour le moins prématurées, telles les nouvelles de l'armistice et de la mort du pape lancées par la *Reuter*. Pour montrer à la merci de quelles influences nous nous trouvons, nous avons ce fait révélateur que l'*Agence Havas* a récemment offert de fournir gratuitement à la *Canadian Press* cinq cents mots par jour sur la situation européenne. Pourquoi, sinon pour combattre la campagne de dénigrement qui bat son plein

contre la France?

Ces nouvelles sont pour nous doublement déformées, puisque nous avons à les traduire en français.

Prenez la dépêche de la *Canadian Press* en date du 18 janvier dernier rapportant un article du *Temps* de Paris. Dans la traduction faite par le *Canada* on lit : “Si les délégués des sociétés assistent à la conférence de Genève sur le même pied que les autres membres de la Conférence, cela sera l'équivalent d'une reconnaissance officielle de la Russie *de jure et de facto*, vu qu'aucune définition de reconnaissance ne peut être plus claire que d'être traitée comme égale par les autres gouvernements.” Il n'est pas besoin de lire l'article du “Temps” pour constater qu'il n'a pas été rédigé dans ce style.

Est-ce que nos journaux français n'y gagneraient pas sous tous rapports à s'entendre avec l'*Agence Havas* pour bénéficier d'un service direct de dépêches en français? Même si le style de ces dépêches n'est pas toujours impeccable, il vaudra assurément mieux que le français de nos traducteurs.

Les dangers de toute nature auxquels nous expose la traduction s'étend à notre histoire.

Au lieu des pièces savoureuses qui forment nos archives de la domination française, ce sont des documents anglais que nous avons à traduire pour rapporter et commenter ce qui s'est passé depuis 1760. Non seulement sommes-nous menacés d'avoir comme fond de notre histoire un français tout déformé, mais des erreurs grossières peuvent se glisser dans la traduction qui changent tout le caractère d'un homme ou d'une époque.

Le gouverneur Carleton avait dit expressément, dans une lettre adressée au comte de Shelburne en 1767, que les “nouveaux sujets”, les Franco-Canadiens, étaient appelés à dominer dans toutes nos campagnes à moins d'une catastrophe à laquelle on ne pourrait songer sans tristesse.

Le traducteur officiel ne s'est pas contenté de travestir la pensée de Carleton, mais il l'a fait dans une langue qui montre de quel français nos futurs historiens pourront avoir à s'inspirer quand ils consulteront nos archives :

“Tandis que ce rigoureux climat et la pauvreté du pays décourage tout autre que les

indigènes, sa salubrité est telle que ces derniers se multiplient chaque jour, et le dénouement, chose terrible à penser, c'est que ce pays devra à la fin être peuplé par la race canadienne, laquelle a déjà tellement pris racine et atteint un si haut chiffre que toute autre serait entièrement perdue, sauf dans les villes de Québec et de Montréal.”

Le mal provient de ce que trop d'ignorants se mêlent de faire de la traduction, et que l'on nomme parmi les traducteurs officiels des incompetents. Ainsi l'on a fait dire au nouveau trésorier, M. Nicol, dans son discours sur le budget, que son prédécesseur, M. Mitchell, démissionna avec *reluctance* et chagrin. Mais ce n'était qu'un néologisme un peu osé en regard de l'effort littéraire que dénote la traduction officielle du discours de M. McCorkill sur le budget en 1905.

“Le gouvernement, y est-il dit, a aussi trouvé recommandable l'élevage d'une meilleure classe de chevaux. La plupart des membres de cette Chambre se rappellent que dans la province une race de chevaux fut élevée, qui obtint au-delà des limites de la province une réputation de beauté, de force, d'élégance, de santé et d'endurance. Cette race était connue sous le nom de race canadienne, et était très recherchée par nos cousins américains au sud de nous. Malheureusement cette race est presque complètement disparue. Le gouverneur est à encourager l'importation de mâles ardennais, venant de Belgique, qui sont plus rapprochés que n'importe quels autres chevaux de notre vieille race.”

La langue française ne se prête nullement à certaines tournures anglaises, et son esprit latin, comme on l'a observé, est absolument rébarbatif aux images et aux constructions métaphoriques qu'affectionnaient les Anglais.

Il en est un meilleur exemple que la traduction du discours de M. McCorkill, c'est le cas d'un traducteur s'essayant à rendre la scène septième du *Roi Jean* de Shakespeare :

O cousin, thou art come to set mine eye
The tackle of my heart is crack'd and burn'd
And all the shrouds wherewith my life should sail
Are turned to one thread, one little hair.”

“O cousin, tu es venu pour me fermer les yeux, la poulie de mon cœur est rompue et brûlée, et tous les haubans avec lesquels ma vie fait voile sont devenus un fil, un petit

cheveu.”

Qui n'a vu sur ces éloquentes poteaux de télégraphe de la Grande-Allée, une affiche flamboyante annonçant *Douglas Fairbanks in the Nut*, titre que le traducteur, faute d'avoir fréquenté les *crazy nuts* des États-Unis, avait traduit par : *Douglas Fairbanks dans la Noix*.

Les infortunés reporters qui connaissent insuffisamment la langue anglaise commettent souvent de ces méprises.

L'une d'elles nous vaudra peut-être d'avoir le plus beau fait d'armes de la Grande Guerre au crédit d'un de nos poilus du 22^e. La dépêche à la *Gazette* rapportait que ce poilu avait – *single-handed* – détruit un nid de mitrailleuses et tué quatre allemands. La *Presse* annonçait le soir même que ce fait d'armes avait été accompli d'*une seule main – single-handed*.

Mais ce ne sont là que d'amusantes erreurs.

Nous aurons le cœur moins gai si, en face de ce régime de traduction auquel nous sommes assujettis, nous analysons l'altération et la déformation de la pensée qui s'ensuivent. Nous sommes sans cesse exposés à transporter dans notre langue la manière d'écrire des Anglais. Pour habiller en français les pensées anglaises, nous nous servons d'un style qui n'est pas formé à l'école française, et qui s'est accoutumé à emprunter les constructions anglo-saxonnes.

Esclaves du texte, nous ne savons pas résoudre l'expression étrangère dans notre langue.

C'est précisément parce qu'il s'agit de deux idiomes aussi opposés l'un à l'autre que les langues française et anglaise, que nous devrions user de prudence, de discernement. La langue française évite les propositions accessoires, de crainte qu'elles n'apportent à l'ensemble de la phrase de la lourdeur et ne nuise à la clarté, la première qualité qu'elle ambitionne. Le souci de l'élégance, de la vivacité et de la grâce lui fait également éviter les périodes étendues et compliquées, que la langue anglaise recherche, au contraire, avec une prédilection presque germanique. Parce que la manière de sentir et de concevoir n'est pas la même, la pensée s'énonce et se développe de façon toute différente.

Forcés de nous défendre sans cesse et partout contre l'emprise de la traduction,

L'INFLUENCE DE LA TRADUCTION SUR NOTRE PARLER

appliquons-nous donc à acquérir et à transmettre à nos enfants une connaissance instinctive de la langue française, un goût inné de ce qui est français. Quand il s'agira de transposer dans notre sphère française des sentiments formulés et des idées énoncées en anglais, voyons à leur donner au préalable une tournure qui leur permette de pénétrer dans notre esprit et dans nos mœurs sans les déformer. À cette fin, il ne suffira pas de subordonner cette transposition aux règles de la grammaire : il faudra que le tout soit revêtu d'un caractère français.

Si nous avons le plus grand intérêt à bien connaître l'anglais, la culture anglaise et la culture française ne doivent pas se développer parallèlement en nous. Il importe que la culture française domine, et qu'elle n'ait aucunement à souffrir du contact de l'anglais. Les deux cultures peuvent coexister en notre pays bilingue, c'est leur droit. Elles peuvent s'influencer mutuellement, ce peut ne pas être un mal. Mais il ne faut absolument pas que notre idiome soit calqué sur l'anglais. Consentir à une traduction servile, c'est nous assujettir à l'anglais. Et dès qu'il y aura asservissement, nous aurons perdu ce qui caractérise un peuple de sang français.

Source : *Le Canada français*. VIII (4), 1922, pp. 253-271.